



Rapport d'activité 2018

Présenté par Jean-Luc Thomas, Secrétaire Général

Ce rapport d'activité est établi conformément aux statuts et soumis à l'approbation des membres de l'assemblée générale annuelle.

Au-delà de son aspect statutaire, c'est un document qui porte un regard sur la vie de l'ANVP au plan local, régional et national. Il rend compte des actions menées par les équipes de visiteurs au sein des établissements pénitentiaires, les présidents de section, les délégués régionaux, le conseil d'administration et son bureau, les accueils des familles et les salariés.

Pour les financeurs et les donateurs, il rend compte de l'utilisation des ressources et il est diffusé aux institutions partenaires, notamment l'Administration Pénitentiaire, ainsi qu'aux institutions de contrôle en raison du caractère de l'association reconnue d'utilité publique de l'ANVP.

SOMMAIRE

1. L'ANVP en quelques chiffres

2. L'ANVP sur le terrain

2.1 Les correspondants

2.2 Les sections

2.3 Les maisons d'accueil des familles

2.4 La vie associative nationale

3. Le siège

4. Les actions pilotées par le CA

4.1 L'accompagnement en milieu ouvert

4.2 La commission « Formation »

4.3 La commission « Fonctionnement et révision des textes »

4.4 La commission « Développement »

4.5 La commission « Communication »

4.6 La commission « Droits des personnes détenues et conditions d'incarcération »

4.7 La commission « Europe »

4.8 La commission « Identité Visuelle »

4.9. Opération immobilière San Marco

4.10 Les Tablettes

4.11 Projet « Jardins en prison »

5. Les relations avec les partenaires

5.1 Les relations avec l'AP

5.2 Les relations avec les institutionnels

5.3 Les relations avec les médias

5.4 Les relations avec les partenaires associatifs

1. L'ANVP en quelques chiffres

	Au 31 / 12 / 2017	Au 31 / 12 / 2018
Nombre d'adhérents	1444	1437
Nombre de visiteurs	1141	1188
Nombre de membres associés	303	269
Temps passé en entretien (h)	59 739	57 101
Temps moyen en entretien (min)	60	60
Nombre de visites	67 403	62 149
Kilomètres parcourus	1 756 046	1 666 412
Nombre de personnes visitées	5 424	4 653
Nombre de sections	67	70
Nombre de correspondants	129	128

A ces chiffres doivent se rajouter les activités connexes à la visite :



3 449 personnes
détenues concernées



583 actions



1 080 heures



10 743 kilomètres

2. L'ANVP sur le terrain

2.1 Les correspondants

Comme chaque année, les correspondants et présidents de sections, les délégués régionaux ont été interrogés par questionnaire pour l'élaboration de ce rapport. Nous avons reçu **91** réponses de correspondants d'établissement, **46** réponses de présidents de section, enfin les réponses des **9** délégués régionaux.

La taille des équipes est à l'image de la capacité des établissements : de 1 (Privas ou Le Puy) à 54 (Fresnes).

Ces 91 réponses représentent **1 017** visiteurs adhérents à l'ANVP. En 2018, **94** visiteurs ont cessé leur activité, mais **130** auront reçu leur agrément.

On sait aussi, par ces rapports, que dans ces établissements, visitaient 179 personnes non adhérentes à l'ANVP, que 19 avaient cessé leur activité et que 22 avaient obtenu un agrément.

Le **recrutement** se fait toujours principalement via le site internet de l'ANVP, et accessoirement par le SPIP et par connaissances.

Les réunions organisées par le SPIP ou la direction de l'établissement sont au nombre de **122**.

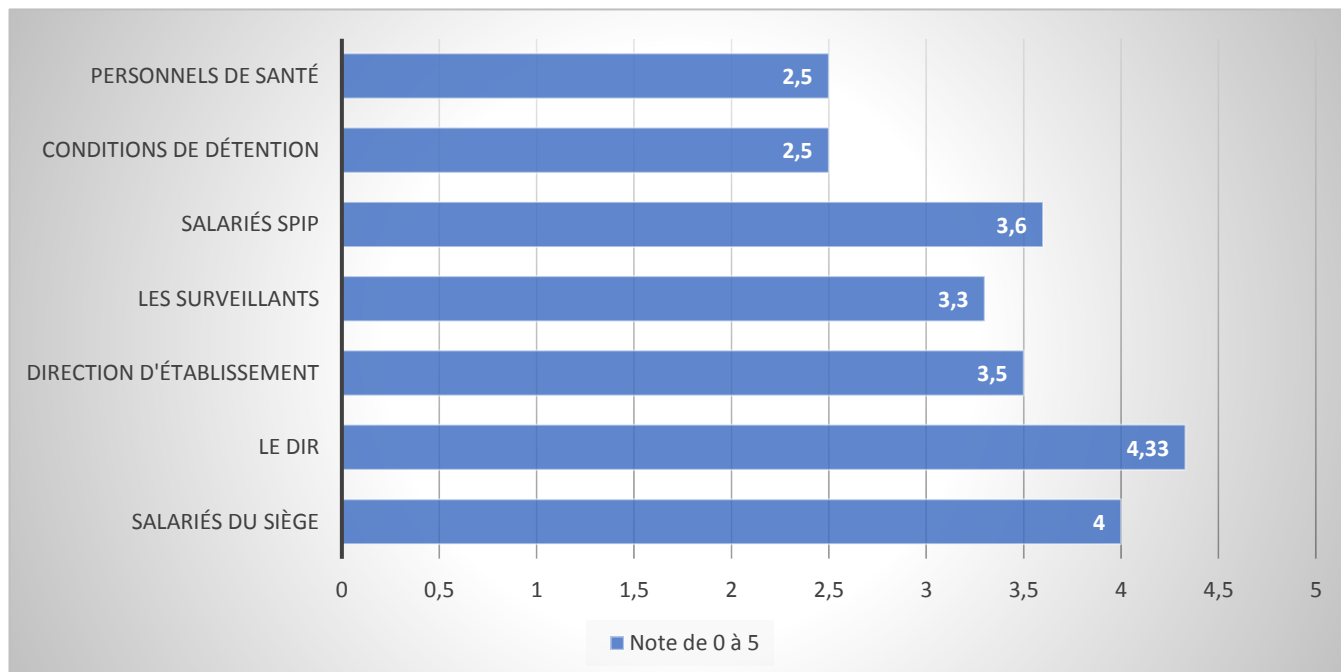
L'information aux personnes détenues dans l'établissement sur la possibilité de demander un visiteur de prison paraît suffisante et incitative dans **70 %** des cas. Elle se fait principalement par le SPIP, l'affichage en détention, l'intervention des visiteurs au QA (**50 %** des établissements), très rarement via un canal interne de télévision (cité 2 fois)

Seuls **38 %** des correspondants indiquent participer à la **CPU** (principalement pour l'indigence) de leur établissement. La raison principale en est le refus du chef d'établissement.

Le **conseil d'évaluation** est suivi par **77 %** des correspondants. Une fois de plus il paraît important de rappeler que l'ANVP est membre de droit et qu'il suffit de faire savoir au Préfet que l'on veut y assister.

Les VP participent régulièrement à des **activités pour les personnes détenues (44 %)**, activités culturelles, scolaires, jardins, etc.

Sur une échelle de 0 à 5, les correspondants ont attribué ces indices de satisfaction :



- *Concernant la note attribuée au personnel de santé : 80 % des répondants n'ont aucune relation avec les personnels de santé*

Les **visites** sont **possibles** le samedi et/ou le dimanche dans **46 %** des cas.

L'implication dans l'**accompagnement en milieu ouvert** est effective pour **23** sections (25 %). Mais 26 sections l'envisagent pour l'avenir.

2.2 Les sections

38 présidents de section ont rencontré la **DSPIP**.

Chaque section a organisé en moyenne **4** réunions de section dans l'année. De leur contenu on retient essentiellement des échanges d'expérience et groupes de parole, des informations concernant le local, le régional et le national, la vie de la section et ses problèmes à résoudre, ses projets. Elles sont suivies par **62 %** de l'effectif et **30 %** des sections ont du mal à les organiser (planning, distance, disponibilité).

32 sections ont organisé des formations et **8** d'entre elles ont eu du mal à les organiser, pour les mêmes raisons.

Les formations jugées prioritaires sont :

- L'accompagnement et l'écoute,
- La formation initiale,
- Une formation juridique,
- La prévention du suicide.

41 sections ont demandé des subventions (principalement : Mairies, Conseil Départemental, Conseil Régional)

L'existence de **GLCP** a été identifiée dans **31** établissements. Les associations les plus citées sont :

Les aumôneries, le Secours Catholique, le Relais Parents-Enfants, la Croix Rouge, etc.

Les **JNP** sont l'occasion de participer à une manifestation (surtout un ciné-débat) pour **35** sections.

25 présidents de section ont eu des contacts avec des personnalités locales (Maires, Députés, Sénateurs, Conseillers Départementaux ou Régionaux) et **22** ont eu des contacts avec les médias locaux.

Les attentes vis-à-vis des salariés du siège :

Ecoute, réponses aux questions et problèmes posés, réactivité, renseignements, plus de disponibilité au téléphone, etc. (mais aussi beaucoup de compliments).

Les attentes vis-à-vis du CA :

Etre à l'écoute des bénévoles, ne pas le gérer comme une multinationale, s'intéresser plus aux sections, une présence sur le terrain, faire évoluer l'ANVP et la moderniser, plus de réalité de terrain, prendre en compte les réactions locales, faire respecter la réglementation dans tous les établissements, etc.

Les attentes vis-à-vis du DIR :

Maintenir des liens avec les équipes, animation des responsables locaux, de la disponibilité, des conseils, plus de présence sur le terrain, organiser les formations, etc. (et aussi beaucoup de reconnaissance pour le travail fourni).

Les **DIR** ont tous répondu à un questionnaire qui leur était adressé. Il en ressort que l'ANVP est présente dans tous les établissements de **5** DIR.

Elle est absente dans les établissements suivants :

- DIR RENNES : MA CHERBOURG, EPM ORVAULT
- DIR MARSEILLE : EPM La VALENTINE, DIGNE, GAP
- DIR STRASBOURG : BAR LE DUC, St MIHIEL
- DIR TOULOUSE : LAVAUR, FOIX, CARCASSONNE, ST SULPICE LA POINTE

Les DIR de PARIS et DIJON n'ont pas organisé de réunion interrégionale annuelle. Pour les autres, la participation des visiteurs par rapport aux inscrits oscille de 15 % (Lyon) à 50 % (Lille).

Tous les DIR ont participé à des réunions de section (entre 3 et 10).

Des formations ont été organisées dans 8 DIR :

Ecoute et accompagnement	7	Formation juridique	1
Formation initiale	4	Troubles de la personnalité	2
Analyse de la pratique	2	Déviations sexuelles	1
Assertivité	1	Addictions	1

Tous les DIR sont entourés d'une équipe régionale, plus ou moins étoffée : responsable formation (4), collecteur (6), responsable recrutement (1), DIR adjoint (2).

Tous les DIR ont rencontré la DISP (en moyenne 2 fois)

Leurs relations avec la DISP et ses collaborateurs est notée **3**.

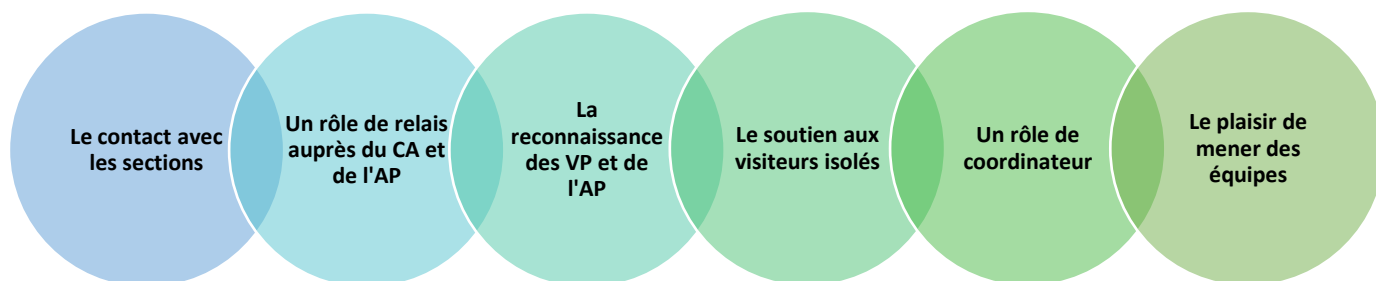
3 DIR ont eu des contacts avec les médias : presse écrite, radio, télévision.

5 DIR ont eu des contacts avec des personnalités régionales : député (5), sénateur (1), maire (1).

Tous les DIR ont obtenu des subventions, principalement de la DISP, et 2 DIR ont reçu des dons (membres et comité d'entreprise).

5 DIR avouent avoir eu des difficultés pour élaborer le budget 2019.

Parmi les satisfactions d'être DIR, on retiendra :



Enfin, il faut noter que :

- La MARTINIQUE est rattachée au DIR de LILLE
- La GUYANE est rattachée au DIR de TOULOUSE
- La REUNION est rattachée au DIR de BORDEAUX

2.3 Les maisons d'accueil des familles

L'ANVP gère deux lieux d'accueil des familles à Béthune et à Amiens.

Béthune a accueilli **1625** personnes dont 354 enfants. Dans le cadre d'enquêtes relatives à l'aménagement de peine ou de permission de sortir menées par le SPIP, elle met un bureau à la disposition des CIP pour qu'ils puissent rencontrer les familles concernées.

D'importants travaux de rénovation du bâtiment ont été réalisés cette année.

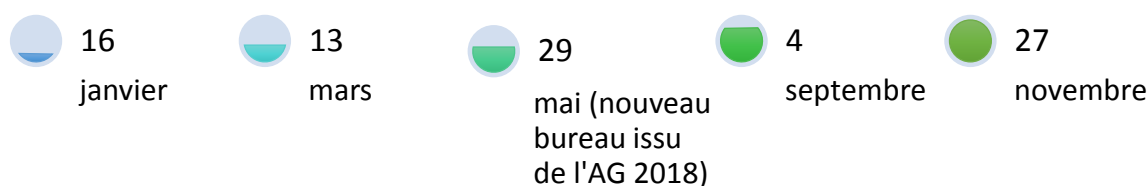
Amiens a accueilli **14 733** personnes, soit une baisse de 1 152 personnes par rapport à 2017. On a compté 9 715 femmes, 2 592 hommes et 2 426 enfants. La nouvelle association « Escale Madeleine DELBREL » comptait 25 adhérents au 31 décembre 2018.

2.4 La vie associative nationale

Le **CA** s'est réuni à 5 reprises en 2018 :



Le **Bureau** s'est également réuni à 5 reprises :



L'**AG** s'est tenue à Paris le 26 mai.

Journée des **Correspondants**, le 10 novembre à Paris.

Aucune réunion des **DIR** en 2018

3. LE SIEGE : Le Secrétariat National

L'effectif salarié du siège a été de **1,75 ETP**, puis à compter du 5 novembre, a été renforcé par l'arrivée de Maxence BOUDIN, sous contrat de professionnalisation en alternance. De formation commerciale, il poursuit ses études (MBA marketing communication et digital). Il a été recruté afin d'apporter ses compétences dans le cadre du plan stratégique 2020, à des actions structurées par les commissions « Communication » et « Développement ».

Le rythme de travail est toujours intense et s'est traduit par 161,5 heures supplémentaires.

Cette année 2018 a été marquée par une nouvelle organisation comptable : mise en place des **collecteurs** et utilisation d'un nouvel **outil de collecte** et de **saisie des données**.

Le **système de traitement automatique des candidats** a pris son rythme de croisière : 430 suivis de 130 adhésions. Le suivi constaté de ces demandes par les correspondants est positif et favorable à notre image en externe.

La possibilité de régler les cotisations par **virement bancaire** est encourageante (+2 %), par **carte bancaire** également (+ 3 %). La gestion s'en trouve simplifiée, plus rapide, plus fiable.

La saisie des **abandons de frais** a été prise en charge par les DIR. Un effort collectif sur les délais de traitement et d'acheminement de ces reçus est nécessaire.

L. FAYET, DG, a assumé ses nouvelles missions de **représentation nationale** aux côtés du Président :

- Rendez-vous avec le Directeur de l'AP,
- Participation aux travaux de la Commission des Lois,
- Intervention à France Télévision,
- Cadrage du documentaire « A l'écoute »,
- Intervention à la Journée des Correspondants sur le système d'information.

Le nombre de demandes d'intervention de VP de la part des collèges et lycées, d'étudiants souhaitant mener des études sur les VP et les conditions de détention sont restées stables (50). De même, les demandes de proches de personnes incarcérées sont stables (60), ainsi que les demandes de soutien de la part des détenus (30). Par contre, les demandes des médias sont en hausse (80 contre 50 en 2017).

Pour l'ensemble de ces demandes, la collaboration des responsables associatifs en région est indispensable pour les satisfaire.

L. FAYET reste le point central de notre association et participe activement à la réflexion sur nos outils :

- Rationalisation de la comptabilité et du système d'information,
- Coordination des équipes.
- Pivot entre l'interne et l'externe, les salariés coordonnent l'information et demeurent un soutien dans le développement de l'association.

4. LES ACTIONS PILOTEES PAR LE CA

4.1 L'accompagnement en MILIEU OUVERT

L'année 2018 a été marquée par la signature entre la direction de l'administration pénitentiaire et l'ANVP, le 15 mai, d'un protocole relatif à l'intervention de l'association hors les murs.

Depuis deux ans, quatre équipes de visiteurs s'étaient engagées dans l'expérimentation de l'accompagnement de personnes placées sous main de justice (PPSMJ) en milieu ouvert. L'assemblée générale de mai 2017 avait décidé la « consolidation » de cet engagement. Elle confirmait ainsi qu'il s'agissait d'une orientation irréversible. Elle indiquait sa volonté d'avancer prudemment, dans un cadre homogène, avec la formation requise.

Le protocole indique que la visite-accompagnement repose principalement sur l'écoute et le soutien à la personne et qu'elle se pratique en principe sous la forme de rencontres entre une

PPSMJ et un bénévole. Il s'agit donc de répliquer hors les murs l'expérience unique accumulée par les visiteurs de l'ANVP pendant des décennies en détention.

17 équipes se sont déclarées prêtes à participer à cette phase de consolidation, en relation avec le SPIP « milieu ouvert » de leur département. La mise en place effective de l'accompagnement a été parfois retardée par des problèmes d'effectifs de l'administration pénitentiaire aux niveaux national et départemental, par la difficile organisation des formations préalables et aussi, pour certaines équipes ANVP, par l'insuffisante disponibilité de visiteurs.

Un comité de pilotage DAP / ANVP s'est réuni début décembre pour faire le point des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. Il a constaté qu'un mouvement était enclenché. Lors de sa prochaine réunion, au premier semestre 2019, il traitera de l'extension de cette phase de consolidation à d'autres équipes. D'ores et déjà, celle de Reims a rejoint le mouvement. Sur le terrain, Ghislaine BOUVELLE, appuyée au conseil d'administration par Xavier DENECKER, coordonne l'action pour l'ANVP.

4.2 La Commission « Formation »

Elle s'est réunie à NANTES le 15 décembre 2018 :

- Elle a noté un manque important de motivation un peu partout. Ceci provoque des moments de découragement pour ceux qui sont très engagés.
- Les « Adjoints de Formation » (**Futurs membres de la Commission Formation**) lui semble être nécessaires pour aider les DIR et avoir un vrai suivi de la formation dans chaque région. (Actuellement : Centre-Est, Sud-Ouest, Ile de France, Grand-Ouest, Grand-Nord)
- Les réunions en régions, très appréciées de tous, sont jugées indispensables pour pointer l'importance de la formation localement et noter le sérieux que le « National » y apporte.
- Une réunion est à prévoir plus tôt, en octobre pour le bilan de l'année et les prévisions de l'année suivante est souhaitable dans chaque région. Nécessité pour la préparation du FDVA.
- Les 3 formations d'adaptation à la vie associative doivent obligatoirement être données à tous les nouveaux visiteurs. **(C.A. du 26/01/2016)**
- **Il est souhaité un forum des formateurs sur le site et créer un collectif des formateurs.**
- Le **FDVA** est mal compris par l'ensemble des responsables et acteurs de formation de l'ANVP. *Il est important d'en faciliter la connaissance et l'utilisation.*

4.3 La Commission « Fonctionnement et révision des textes »

En novembre 2017, les membres de la commission « fonctionnement et révision des textes » avaient été invités à analyser les articles 1 à 8 des statuts et à faire des propositions de corrections, de modifications, d'actualisation. Ce travail accompli, la commission s'est réunie le 17 janvier 2018 avec pour objectifs la mise en commun des propositions de modifications et l'établissement du calendrier pour la poursuite des travaux.

Ce travail de compilation a permis d'intégrer les points consensuels et de lister ceux qui ne l'étaient pas. Ce texte martyr n'a malheureusement jamais pu être examiné et validé par le Conseil d'administration et les travaux ont été suspendus.

En juin, le Conseil d'administration décidait que l'importance de ce chantier nécessitait que l'ANVP fasse appel à un conseil extérieur pour l'aider dans la réflexion sur son fonctionnement et son organisation.

En juillet, un appel d'offres était lancé et en septembre, le Bureau retenait le cabinet « Gain de cause ».

Simultanément, le Conseil d'administration lançait un appel à tous les adhérents afin de les inviter à s'investir dans une des six commissions que compte l'association ; c'est ainsi que de 9 membres, la commission est passée à 12 membres.

Deux réunions de travail (26 septembre et 19 octobre) se sont tenues avec le cabinet, auxquelles étaient conviés les membres de la commission ainsi que des administrateurs volontaires. A l'issue de ces réunions, le cabinet a remis ses « Hypothèses pour l'amélioration et le fonctionnement de l'ANVP ».

Le montant de ses honoraires est de 5250 €.

Ce travail a été présenté aux présidents de sections et aux correspondants au cours de la réunion annuelle du 10 novembre. Le diagnostic s'est établi autour de deux grands axes « Gouvernance » et « Développement »

4.4 La commission « Développement »

La Commission développement s'est réunie à Paris le 9 janvier et le 23 octobre 2018 et par audioconférence les 24 avril et 22 mai. Elle est composée d'une dizaine de membres et fonctionne dans le cadre de la mandature du Conseil d'administration (mai à avril de l'année suivante). Elle est pilotée par Xavier DENECKER, administrateur.

Les actions conçues par la commission concernent :

- Le renforcement de notre présence dans les établissements. Promotion chaque mois d'un établissement souffrant d'un manque de visiteurs sur anvp.org et par diverses actions de communication. Réalisation en cours.
- L'accroissement de la demande de visite : argumentaire quartier-arrivants, flyer multilingue, tous deux réalisés (le second, par la Commission communication)
- Une meilleure transformation des candidatures en statut de visiteur. Mise en place d'une formule de parrainage. En cours.

Par ailleurs, le développement inclut :

- Le développement des ressources. Dans un contexte de plus grande pression sur les associations et de besoin ressenti par l'association d'une structure plus étoffée au siège, un nouveau plan d'action sera défini en 2019
- La consolidation de la visite-accompagnement en milieu ouvert. Un nouveau protocole a été signé le 15 mai 2018. Une vingtaine d'équipes se sont déclarées parties prenantes, d'accord avec le SPIP de leur département. La mise en œuvre est inégale, à la fois pour des pesanteurs locales et pour l'absence, pendant plusieurs mois, de porteurs du projet au sein de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

- L'engagement de l'ANVP dans la justice restaurative. Des informations sont régulièrement diffusées par Christiane Legrand, coordinatrice, aux visiteurs intéressés. Deux séances de formation sur le thème « initiation à la Justice restaurative » ont été organisées en décembre 2018 et janvier 2019 avec un grand succès.

4.5 La Commission « Communication »

Des membres de la commission « Communication » ont :

- Rédigé la « Revue de Presse » qui est parue régulièrement chaque 1^{er} du mois, de 1400 envois en janvier à 1590 en décembre et a été ouverte en moyenne par 50 % de ceux qui l'ont reçue.
- Rédigé le N° 55 de « La Lettre de l'ANVP » à ses adhérents, parue pour la première fois en véritable lettre d'information et non plus au format pdf.
- Collaboré au N° 29 de la revue « Le visiteur de prison » de juin 2018 sur l'AG 2018 et les évolutions pénales et pénitentiaires.

4.6 La Commission « Droits des personnes détenues et conditions d'incarcération »

Cette commission, pilotée par Didier BAUDOIN, est composée de visiteurs expérimentés et répartis sur l'ensemble du territoire (sauf Outre-Mer), elle s'est réunie à 2 reprises, pour aborder les sujets suivants :

- Amélioration des relations avec le CGLPL
- Elaboration d'un vade-mecum sur l'exercice du droit de visite
- Information à propos des suicides en prison
- Les démarches administratives et fiscales des personnes détenues

La commission s'est attachée à respecter une des préconisations du rapport d'orientation 2018-2019, à savoir établir un état des lieux aussi complet que possible des conditions de visite, tant du côté des personnes détenues que de celui des visiteurs de prison.

Elle a élaboré un questionnaire transmis aux correspondants, 80 ont répondu. Il en ressort que :

- L'information auprès des personnes détenues d'avoir un VP semble assez bien répandue, mais elle est améliorable.
- Les conditions de visite sont largement améliorables (connaissance des droits, conditions matérielles, nombre de visiteurs toujours insuffisant).
- L'insuffisance de la connaissance des textes (ex : circulaire de 2007 sur l'agrément, CPO...) est partagée par l'AP et par les VP.
- La formation des visiteurs isolés ou dans certaines régions (Strasbourg et Toulouse en particulier) est à développer.
- Un travail de communication entre l'AP et l'ANVP, surtout au niveau local, est à approfondir.

4.7 La Commission « Europe »

Le Groupe Europe dont fait partie l'ANVP s'est réuni à Paris les 24 et 25 novembre 2018 en vue de créer une Organisation Internationale Non Gouvernementale.

Les Associations présentes :

- EFK – Forum européen de politique criminelle appliquée : Wolfgang Krell, président ; Anne-Marie Klopp, présidente d'honneur

- Association Luxembourgeoise des Visiteurs de Prison : Alain Scaramucci
- Association Francophone des Visiteurs de Prison de Belgique : Solange Pourveur, présidente
- Association BONJO (Pays-Bas) : Roselyne Oudehampsten-Joyal, présidente
- Association Nationale des Visiteurs de Prison (France) : Georges Sobieski, membre du CA et responsable de la Commission Europe ; Maryvonne de Vitton ; Raphaël Bonte ; (Anne-Marie Klopp est également membre de l'ANVP et de sa Commission Europe).

Excusée : l'Association UFRAMA (France).

Les décisions :

- 1) Les associations membres de la future OING sont :

Allemagne	EFK - Forum européen de politique criminelle appliquée
Belgique	Association Francophone des Visiteurs de Prison de Belgique
France	Association Nationale des Visiteurs de Prison
Luxembourg	Association Luxembourgeoise des Visiteurs de Prison
Pays-Bas	Association BONJO

- 2) Les ressources (en temps/ personnes, et financières)

ANVP : 3 000 euros de dons à l'ANVP, dédiés à la Commission Europe à dépenser d'ici fin 2019.

BONJO : Financement par le Ministère Néerlandais de la Justice d'une partie de Système d'information

Allemagne : Financement DFI et Demandes de fonds (appels à projets) en cours, qui devraient être connus d'ici mi-décembre

EFK : Apport des 25 années de colloques organisés en Europe

4.8 Commission « Identité visuelle » : Nom-Logo-Charte

Conformément aux décisions des AG de 2017 et 2018, le CA a engagé la réflexion sur notre identité visuelle dès disponibilité de fonds.

Un appel d'offre a été lancé pour se doter d'un appui extérieur pour engager la phase sur le « Nom ». Un organisme a été retenu parmi trois réponses (le cabinet « Création d'Utilité Publique », coût 5 170 €).

Un groupe de travail, piloté par le Président, la Déléguée Générale et le pilote de la commission « Communication », composé de la commission « Communication » ainsi que des administrateurs volontaires.

Deux journées de travail avec ce cabinet ont permis de dégager les fondamentaux et les axes stratégiques qui ont été remis à chaque correspondant en vue de l'animation des réunions de sections.

Une première présentation « Prise de contact » s'est tenue le 10 novembre 2018 en réunion nationale des correspondants.

Les fondamentaux, les axes stratégiques ont été présentés ainsi qu'un panel issu du cabinet, non travaillé par le groupe de travail, le cahier des charges leur demandant de fournir des noms à présenter aux correspondants.

Suite à cette réunion, il a été demandé au cabinet de faire de nouvelles propositions, qui ont été envoyées aux correspondants et présidents de sections, avec les fondamentaux et les axes stratégiques.

La consultation terrain a été lancée début décembre pour se clore fin février 2019. Le groupe de travail devra alors faire des propositions au CA qui, à son tour, se tournera vers les adhérents pour décision finale à l'AG de 2020.

4.9 Opération Immobilière San Marco

L'immeuble San Marco, dont l'ANVP était propriétaire à Lyon était occupé à destination de l'accueil des familles.

Le transfert des prisons hors de Lyon, a rendu cette utilisation caduque, ce qui a amené l'association qui le gérait à le remettre dans le giron de l'ANVP.

Après réflexion, le Conseil d'Administration a décidé de vendre cet immeuble, sous réserve de constituer un fonds dédié avec la plus-value générée, afin d'en garantir la destination.

La vente effective s'est réalisée le 9 juillet 2018. La Plus-value générée s'élève à 182.633€.

Le Conseil d'administration a décidé d'affecter cette somme sur trois lignes identifiées :

- Communication/Développement
- Modernisation du fonctionnement et de la gestion de l'association
- Aide aux personnes incarcérées.

La ventilation et le montant des fonds dédiés, seront votés par le Conseil d'Administration en 2019, en fonction du résultat économique de l'exercice.

4.10. Les Tablettes

Les premières tablettes ont été distribuées en octobre 2017, et un protocole entre la DAP et l'ANVP a été signé le 10 janvier 2018.

L'autorisation d'introduire les tablettes a été donnée après information des différentes directions régionales. Les référents se sont vu confier la mission de les présenter, d'en faire des démonstrations et la promotion, de les utiliser.

Dans certains établissements, malgré le protocole signé, des réticences sont apparues. Des protocoles locaux ont parfois été signés dans certains établissements à la demande de certains SPIP ou de directions d'établissement.

Réunion à la DAP en décembre 2018 pour comparer les bilans ANVP / DAP. Ils sont décevants : dans certains établissements, les tablettes ne fonctionnent pas ou alors très mal, pour des raisons techniques. Et là où elles fonctionnent correctement, elles sont très peu utilisées. Il a été décidé de poursuivre l'expérimentation et de redéployer les tablettes qui ne fonctionnent pas vers d'autres établissements.

En conclusion, les tablettes sont donc peu utilisées mais l'expérimentation a joué son rôle et n'a pas été inutile. Elle a mis l'accent sur le réel problème que constitue la difficulté de communiquer avec des personnes détenues ne parlant pas le français. Cela pose le problème plus général de l'introduction du numérique dans les établissements pénitentiaires.

4.11 Projet « Jardins en prison »

Depuis 2016, l'ANVP est partenaire d'un fonds de dotation familial, **Green Link**, dont l'orientation est l'insertion sociale par le lien avec la nature. La première phase de ce projet a abouti en 2018. Il s'agissait d'éditer un **livre blanc** qui fasse le point des réalisations en matière de jardins dans les établissements pénitentiaires français, identifier les conditions de succès et les pièges à éviter lorsqu'on veut créer un jardin en détention et formuler des recommandations pour le développement ultérieur de tels jardins.

Danielle ANDRE, responsable du jardin du CD de BEDENAC (Charente Maritime), a mené un travail d'enquête auprès des correspondants d'établissement. La rédaction du livre blanc a été menée conjointement par l'ANVP et Green Link. L'ouvrage a été publié en novembre et diffusé au sein de l'AP, de l'ANVP et des journalistes, sous forme électronique et sous format papier. Il a été salué comme une réussite, sur le fond comme sur la forme.

Plusieurs jardins ont pu être financés en 2018 à St Maur, Dijon et Longuenesse. Il est prévu que l'attribution du solde de la dotation de Green Link fasse l'objet d'un appel à projets en 2019.

Nous réfléchissons avec Green Link à la forme que pourrait prendre une deuxième phase de ce projet.

5. LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

5.1 Les relations avec l'Administration pénitentiaire

Le travail régulier avec l'Administration Pénitentiaire a été poursuivi pendant cette année 2018.

Il porte sur deux niveaux :

a) La Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Un travail considérable a été conduit avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire en vue de mettre à niveau la Convention Pluriannuelle d'Objectif CPO 2018-2020.

Deux objectifs étaient visés dans cette mise à niveau :

- Apporter plus de qualitatif
- Introduire la notion de partenariat, en ce sens qu'elle « oblige » les deux signataires

Ce travail a abouti à la signature d'une CPO 2018-2020 le 15 mai 2018, empreinte des espoirs posés. L'enjeu est maintenant de la faire connaître, la faire vivre dans l'esprit tant que dans la forme.

Il est à noter que la subvention qui stagnait à 25.000€ depuis 2010, était passée à 28.000€ en 2017, pour être portée à 30.000€ en 2018.

b) Les relations avec la Direction Centrale

- Une rencontre avec Stéphane BREDIN, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, s'est tenue le 10 janvier 2018. Une rencontre de ce niveau ne s'était pas tenue depuis 2013.
- Madame Anne BERARD, Directrice Adjointe de l'A.P. a participé à notre AG 2018.
- Les contacts sont faciles et facilités avec Romain PERAY, Sous-Directeur Missions.
- Les contacts avec notre correspondante sont réguliers et simples.
- L'année 2018 a été néanmoins marquée par les difficultés générées par les changements ou vacances de postes au niveau Chefs de Bureau, tant MI2 que ME2.

5.2 Les relations avec les institutionnels

5.2.1. Les décideurs politiques

Le développement de ces relations avec les institutionnels était inscrit en impératif dans notre rapport d'orientation 2017 puis 2018.

Par une volonté affirmée, l'ANVP se trouve de mieux en mieux « connue » et « perçue ». Le calendrier des rencontres, leur diversité, leur niveau d'interlocuteurs en atteste.

Si 2017 fut l'année où l'ANVP a porté un effort important pour établir ou rétablir un contact avec le monde politique, exécutif ou législatif, 2018 a permis de constater que **l'ANVP s'installe naturellement dans le paysage** des décideurs politiques.

Le Vice-Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale a participé à notre Assemblée Générale, ce qui montre l'intérêt que représente notre association.

L'ANVP inscrite dans le paysage des décideurs politiques ? Les deux sollicitations du législateur en attestent. Alors qu'il nous fallait solliciter, demander des rendez-vous, ce qui somme toute est bien normal, nous avons vu à deux reprises, le législateur venir à nous, solliciter notre analyse et notre réflexion. **C'est un point fondamental de notre positionnement et de notre image.**

C'est ainsi qu'en février 2018 (le 08/02), la Présidente de la Commission des Lois a demandé à l'ANVP de participer aux travaux de groupes de travail sur les conditions d'incarcération, et que le 9 février le Rapporteur de la loi Justice devant l'Assemblée a souhaité entendre l'analyse de l'ANVP sur la loi.

On peut légitimement penser que ce travail de fond conduit avec l'Administration Pénitentiaire et vers les décideurs politiques, a contribué à alimenter la réflexion de nos politiques dans l'élaboration de la loi de programmation pour la Justice. Les évolutions significatives dans l'expression du Président de la République début Mars à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire par rapport à ses annonces lors de la campagne électorale, nous encouragent à persévérer dans notre souci de relation et communication, tant nous pouvons y retrouver des éléments portés par nos écrits lors de rencontres politiques importantes. Un regard comparé des analyses et suggestions produites par l'ANVP avec le contenu de la loi promulguée le 23 mars, montre que nous trouvons réponse à plusieurs de nos suggestions.

5.2.2. Les « Institutionnels »

a. Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

L'ANVP est présente à la présentation du rapport annuel de la CGLPL.

En 2018, nous avons rencontré le CGLPL les 2 mars et 29 novembre, en plus de la présentation du rapport annuel fin mars.

On peut néanmoins déplorer la non concrétisation du système d'information/communication réciproque lors des visites dans les établissements, convenue le 2 mars 2018.

b. Le FDVA

Véritable nécessité de clarifier à l'interne comme en inter-institutionnel, le positionnement et les objectifs du FDVA pour mieux nous y inscrire.

Il avait été envisagé de demander une entrevue en 2018, afin de mieux se comprendre. Ceci n'a pas été réalisé, et devra naturellement et impérativement être fait en 2019, d'autant que la tutelle du FDVA est passée du Ministère Jeunesse & Sport à l'Education Nationale.

5.3 Relations avec les médias

- Lors du conflit social de janvier 2018, l'ANVP a été la seule association intervenant en prison (l'autre étant l'O.I.P.) à produire un **communiqué de presse** alertant sur le non-respect des droits élémentaires des personnes détenues. Ce communiqué de presse a été repris par plusieurs médias dont le journal « Le Monde ». L'ANVP a été invitée par BFM/TV pour une séquence en direct, sollicitation non honorée car demandée le soir à 18 heures pour le lendemain à 8 heures ...
- L'ANVP s'inscrit « naturellement » dans le paysage des médias.
 - C'est ainsi que le spécialiste « Justice-Prison » du journal « **Le Monde** » nous sollicite téléphoniquement quand des événements se produisent.
 - C'est ainsi que le responsable « Justice » du groupe France-Télévision nous a sollicité à trois reprises pour enregistrement de séquences « La Justice décodée », en janvier sur les téléphones fixes (Président), en mai sur la mission de visiteur (Président), en octobre sur le livre blanc « Jardins » (Notre Déléguée Générale)

Le positionnement de notre Déléguée Générale avec les missions claires et nouvelles qui lui sont confiées doit nous permettre de « fluidifier » nos relations directes avec les médias et surtout d'améliorer encore notre réactivité, tant le monde des médias est « exigeant et imprévisible » qui, le soir à 18 heures vous prévient qu'il souhaite vous avoir en plateau le lendemain à 8 heures !

5.4 Les relations avec les partenaires associatifs

Participation aux réunions du **Groupe National de Concertation Prison** (GNCP)

- a) Contribution à la préparation du dossier d'animation des JNP (Journées Nationales Prison)
- b) Participation à la réflexion et aux actions concertées, après consultation du Bureau ou du CA :

Dossiers en cours : le statut de l'intervenant extérieur et la réunion DAP/partenaires associatifs reporté au début de 2018, puis 2019.

A noter qu'une réunion DAP/Associations partenaires s'est tenue le 27 mars 2018.

Jean-Luc Thomas,
Secrétaire général
Le 12 avril 2019